

Traité d'ostréiculture



En 1881, M. le Ministre de l'agriculture décida la création d'un cours d'ostréiculture et de pisciculture marine. Voici dans quelles circonstances fut décidée la création de cet enseignement. Un certain nombre d'ostréiculteurs bretons avaient manifesté à M. le professeur Robin le désir de voir enseigner la pisciculture et l'ostréiculture.

Auteurs du document : Brocchi, P.

Thème (issu du Text Mining) : MILIEU NATUREL, FAUNE, SCIENCES EXACTES SCIENCES HUMAINES, AGRICULTURE

Date : 1883

Format : text/xml

Langue : Inconnu

Droits d'utilisation : 1883 Librairie agricole de la maison rustique, Paris, info:eu-repo/semantics/openAccess, restricted use

Télécharger les documents : <https://archimer.ifremer.fr/doc/00032/14321/11602.pdf>

<https://archimer.ifremer.fr/doc/00032/14321/>

Permalien : <https://www.documentation.eauetbiodiversite.fr/notice/traite-d-ostreiculture0>

Evaluer cette notice: